



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

30/10/2012

Dossier complet le :

30/10/2012

N° d'enregistrement :

F05212 P0046

1. Intitulé du projet

RD 40 / RD 38 – Déviation de Brem Sur Mer

2. Identification du maître d'ouvrage ou du bénéficiaire

2.1 Personne physique

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Benoit ROCHET

DGA des Infrastructures Routières, Maritimes et des Transports

RCS / SIRET

228 500 013 00658

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

Cf. le document CERFA n° 14734*01 joint à la présente demande

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6.d.	Création d'une infrastructure routière de 1600 m
6.e.	Création de 3 giratoires sur 0.13 ha, 0.13 ha et 0.28 ha

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 5.1

4.1 Nature du projet

Création d'un barreau de liaison routière entre la RD 40 et la RD 38 en tracé neuf correspondant à un linéaire de 1600 m, création d'une voie de rétablissement des dessertes locales sur 500 m, création d'un carrefour giratoire à 4 branches pour le raccordement à la RD 40, création d'un carrefour à 4 branches pour le raccordement à la RD 54, création d'un carrefour giratoire à 4 branches pour la modification du carrefour giratoire existant à la RD 38 et à la RD 80, création d'une piste cyclable en site propre en parallèle au barreau de liaison correspondant à un linéaire de 1700 m

4.2 Objectifs du projet

Améliorer les conditions de trafic entre Brem Sur Mer et Saint Gilles Croix de Vie par la RD 40, côté Est, évitant ainsi la RD 38 très surchargée en période estivale avec un trafic pouvant dépasser 12 400 véh/jour. Ce projet permet la reconfiguration du giratoire existant de la RD 38 avec la RD 80.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Durée prévisionnelle des travaux : 18 mois

Dates prévisionnelles des travaux : mai 2014

Mesures pour le maintien des conditions de circulation pendant les travaux : l'ensemble des travaux sera réalisé sous circulation avec la mise en place de déviations locales pour certaines phases.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévisionnel sur la voie nouvelle est estimé à la mise en service à près de 5000 véhicules par jour en moyenne annuelle dont 7% de Poids Lourds.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'Utilité Publique
Procédure Loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli
Déclaration d'Utilité Publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale	50 000 m ²
Profil en travers type :	
- Largeur de chaussée	6,00 m (2 x 3,00 m)
- Largeur accotement	2,00 m
- Largeur berme	1,00 m
- Largeur talus	Variable
- Largeur fossé ou cunette	1,50 m (minimum)
- Terre Plein Central entre chaussée et piste cyclable	2,00 m
- Piste cyclable bidirectionnelle en site propre	3,00 m

4.6 Localisation du projet
Adresse et commune(s)
d'implantation

Brem Sur Mer

Coordonnées géographiques¹

Pour les rubriques 5^a a), 6^a b) et d), 8^a, 10^a, 16^a, 20^a a) et b), 32^a : 41^a et 42^a :

Point de départ : Long. 01° 49' 34,6" O Lat. 46° 36' 47,8" N

Point d'arrivée : Long. 01° 49' 21,0" O Lat. 46° 36' 02,3" N

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet est le premier maillon s'inscrivant dans un programme d'aménagement de la RD 38 entre Saint Gilles Croix de Vie et Brem Sur Mer, évitant ainsi la traversée de l'agglomération de Brétignolles Sur Mer, très circulée notamment en période estivale. Il couvre quatre communes Brétignolles Sur Mer, La Chaize Giraud, Landevieille et Brem Sur Mer.

Il se décompose en quatre sections :

-1- A partir du carrefour de la RD 38 avec la RD 12, avec l'aménagement de la RD 12 en cheminement doux (VL/PL et bandes cyclables) correspondant à un linéaire de 4300 m jusqu'à l'entrée Ouest de la déviation de La Chaize Giraud.

-2- Aménagement de la déviation Ouest de La Chaize Giraud en tracé neuf jusqu'au carrefour des RD 40 et 40a correspondant à un linéaire de 1800 m.

-3- A partir du carrefour des RD 40 et 40a avec l'aménagement de la RD 40 en cheminement doux (VL/PL et bandes cyclables) correspondant à un linéaire de 2850 m dont 250 m de rectification de virages.

-4- Aménagement de la déviation de Brem Sur Mer entre la RD 40 et la RD 38, objet de la présente demande.

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Les espaces traversés par le projet en site propre sont composés majoritairement de prairies et de parcelles en friches.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le POS de la commune de Brem Sur Mer a été approuvé le 25/07/2006.

Il classe les espaces concernés par le projet en :

- Zones agricoles NC et NCv (zones délimitées VDQS)
- Zones en Emplacements Réservés (bénéficiaire : Département de la Vendée)

Cf. carte « Zonage POS »

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☒	☐	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet se situe à l'extérieur des secteurs de de zones humides effectives d'après l'inventaire réalisé par le SAGE Auzance Veronne.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	A proximité de 2 sites (non inclus dans projet) : - ZPS Dunes, forêt et marais d'Olonne (à environ 2 km) - SIC Dunes de La Sauzaie et marais du Jaunay (à environ 6 km)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☒	☐	Les prélèvements d'eau nécessaires pour l'arrosage des pistes et aux matériaux de terrassement pendant la période sèche de la phase travaux seront réalisés à partir des eaux pluviales accumulées dans les bassins réalisés dès le début des travaux ou par raccordement provisoire sur les réseaux d'adduction d'eau potable proches du site.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	L'équilibre déblais – remblais du projet est recherché, en cas de nécessité apport de matériaux de carrières.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Ces perturbations restent toutefois modérées : - pas de destruction d'habitat ou des espèces d'intérêt auraient été repérées, - arrachage de haies de qualité écologique moyenne.
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Consommation d'espaces agricoles inscrites pour parties en NC et NCV au POS de la commune.

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Emissions sonores liées au trafic routier estimé à 5000 veh/jour à échéance 2034. Le projet aura un effet positif en diminuant les nuisances sonores pour un certain nombre d'habitations du centre-ville de Brem Sur Mer grâce au report de trafic sur le barreau.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	Emission de polluants atmosphériques d'origine routière et de gaz à effet de serre. Toutefois ces émissions sont faibles et leur évolution à long terme tend à diminuer compte tenu de l'amélioration des performances des véhicules. De plus ces polluants se trouvant en milieu ouvert auront tendance à se disperser limitant ainsi les niveaux d'exposition.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux superficielles de la plateforme seront collectées dans un réseau séparatif et seront dirigées vers 3 bassins de rétention dimensionnés pour recevoir une pluie de fréquence décennale. Les débits de fuite des bassins seront limités à 3 l/s/ha et les rejets se feront dans les ruisseaux existants.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets et effluents générés en phase travaux sont ceux couramment produits par des chantiers routiers. Ils seront confinés et évacués vers des sites appropriés En phase exploitation, les eaux pluviales de la plateforme se chargent de polluants (hydrocarbures, huiles, graisses, résidus métalliques...). Elles sont dirigées vers les bassins de rétention. Les effluents issus des bassins de rétention auront subi une dépollution qui permet de respecter les objectifs de qualité des milieux récepteurs. En cas de pollution accidentelle due au renversement d'un poids lourd transportant des produits dangereux, les polluants se

			dirigeront vers les bassins de rétention qui seront équipés d'un système de fermeture permettant de confiner la pollution à l'intérieur, avant son évacuation vers des sites appropriés.	
Patrimoine / Cadre de vie / Population:	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan du programme (2 planches)
Zonage POS de Brem-sur-Mer
Zonage zones humides

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à La Roche sur Yon

le,

30 OCT. 2012

Signature

Le Directeur Général Adjoint
des Infrastructures Routières,
Maritimes et des Transports,


Benoit ROCHET

